

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

9

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL
Réunion du conseil
municipal
du 19/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de juillet à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOREAU Vincent	BOURBON Noëlle-Marie
RAT Michel	DUPOUX Chantal	VILLARS Isabelle
BASSOULET Nathalie	PRESCHEZ Marie-Claude	LIGER Isabelle

Étaient absents : Daniel ALLAIN, David GOURINCHAS, Michel MONMOULINET, Christiane MOUSSEAU, Sébastien SANSONNET

2 Procurations : de Daniel Allain à Vincent Moreau et de David Gourinchas à Michel Rat

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Chantal DUPOUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : Dommage immobilier bâtiment Pétanque
- Délibération : Dommage immobilier bâtiment Mairie
- École
- AARCVR Journée du 24 Juillet
- Création de France Services
- PNR : campagne d'isolation des combles des bâtiments communaux
- Couverture internet Javerlhac
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 17 juin 2019 : adoption du PV à l'unanimité (un point relatif au Comité des Fêtes sera abordé en questions diverses).

Délibération : Dommage immobilier bâtiment Pétanque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le local de la Pétanque le bloc w.c a été cassé. Aussi un devis a été transmis à l'assurance Groupama pour un montant de 262,50 € TTC, établi par l'entreprise GALLAIS Philippe. L'assurance a accepté ledit devis et nous a adressé le règlement pour ce sinistre -dommages immobiliers- : un chèque d'un montant de la totalité 262,50 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces faits et documents, et après délibération DÉCIDE par 11 voix Pour ; 0 contre ; 0 abstention :

- d'**accepter** ledit règlement d'un montant de 262,50 € et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir l'encaisser sur le budget 2019 comme participation au changement de mobilier.

Délibération : Dommage immobilier Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans les bâtiments de la mairie, la nuit du 07 juin 2019, à la suite d'un orage, le bureau du maire, situé à l'étage, a été inondé par le plafond ainsi que ses annexes, couloir et w.c. Puis l'eau s'est écoulée, par le néon, en dessous, sur les bureaux du secrétariat équipés de deux ordinateurs avec deux imprimantes occasionnant des dégâts au plafond ainsi qu'au matériel mais sans trop de gravité.

Des devis ont été transmis à l'assurance Groupama pour un montant de 2 060,80 € TTC, établis par les Entreprises : MEDIA CONCEPT (informatique) ; MALAVERGNE (peintre en bâtiment) ; CHAMPALOUX MAZAUD (électricité). L'assurance a accepté lesdits devis et nous l'a confirmé par courrier prenant en charge la totalité des frais occasionnés par ce sinistre.

Cependant MEDIA CONCEPT nous a adressé sa facture minorée s'élevant à la somme de 676 € au lieu de 754 € TTC diminuant donc ainsi le montant du remboursement total soit : 1 982,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces faits et documents, et après délibération DÉCIDE par 11 voix Pour ; 0 contre ; 0 abstention :

- d'**accepter** ces devis, facture, et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir encaisser le chèque dès sa réception sur le budget 2019 pour participation à la rénovation des bureaux et du matériel informatique.

➤ École

La suppression d'un poste d'enseignant et le changement d'organisation au sein de l'école de Javerlhac sont ressentis comme un véritable échec pour Monsieur le Maire. La perte d'un enseignant de grande qualité d'abord, le changement d'orientation professionnel de notre directrice ensuite... ces 2 enseignants vont cruellement faire défaut à notre école. Ce qui est plus grave c'est que les 2 enseignantes qui restent ne s'entendent pas du tout. Michel Rat demande si les parents ne vont pas envisager d'enlever leurs enfants ? Monsieur le Maire répond que c'est un risque effectivement. Il ajoute qu'une maman a déjà pris cette décision pour la prochaine rentrée scolaire... Il est bien entendu que pour toute demande d'inscription dans un autre établissement, Monsieur le Maire met un veto formel ! Nous sommes en attente de la nomination d'un(e) directeur(rice) et d'un poste d'enseignant pour la classe maternelle. Les 3 classes se répartiront ainsi : 1 instit pour les maternelles (Petite, Moyenne et Grande Section) ; Madame Sonia Vaxelaire aura en charge les C.P. et CE1, Madame Lisiane Blondy les C.E.2, CM.1 et C.M.2. Les élus espèrent que les tensions s'apaiseront et qu'elles s'entendront pour une bonne répartition. Monsieur le Maire conclut que trop souvent la dimension humaine échappe à l'Éducation Nationale !

➤ AAR CVR - Journée du 24 Juillet

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, ce mercredi 24 juillet, sera célébré le 75^{ème} anniversaire de la bataille du 24 juillet 1944. Départ de la cérémonie à 10^h00 à la stèle de Biée à Souffrignac, elle se poursuivra par un moment de recueillement sur chacune des stèles érigées en mémoire aux victimes de ce combat à Varaignes, à La Chapelle Saint Robert et au Monument aux Morts de Javerlhac vers 11^h30. A la suite de cette commémoration, la place « Marcel Belly » sera inaugurée en présence de Madame la Sous-Préfète et de Monsieur Gérard Filoche, adjoint au Maire de Royan. Monsieur le Maire espère que les élus viendront nombreux célébrer ce devoir de mémoire.

➤ **Création de France Services**

Le Président de la République souhaite offrir aux populations les plus éloignées la possibilité d'effectuer les principales démarches administratives à côté de chez eux. L'émergence des Maisons de Service au Public a été très rapide mais le résultat n'est que peu convaincant ; un récent bilan conclut qu'elles ne sont pas ou très peu fréquentées par les administrés... manque d'information ? Confidentialité ? Prudence de la population plus âgée ?!? Le Président souhaite donc effectuer une refonte du réseau existant et -sous réserve du respect de nouvelles exigences- faire évoluer voire labelliser ces points d'information en « Maison France Services ». Le but : renforcer la formation des agents d'accueil pour aider au mieux la personne en difficulté, équiper la MSAP d'un système de visioconférence afin de permettre à chacun d'être au plus près des différents partenaires.

Michel Rat soulève effectivement le manque de formation des agents d'accueil en place au bureau de poste de Javerlhac. Monsieur le Maire répond que la personne qui avait été formée pour la MSAP est malheureusement tombée malade et qu'elle est absente depuis plus d'un an.

Vincent Moreau s'inquiète quant à lui des exigences pour la labellisation : 2 agents formés pour assurer l'accueil... est-ce que cela veut dire que l'on va demander à la mairie d'assurer ce service ?

Monsieur le Maire répond qu'on n'en est pas là mais qu'en effet il a des exemples très concrets et assez nombreux, la semaine dernière encore, de personnes qui s'adressent directement aux secrétaires de mairie pour les aider. Le fait que les secrétaires connaissent la population rend peut être le contact et la demande plus facile pour les gens. Quoi qu'il en soit, La Poste doit faire un effort pour former au mieux son personnel car Javerlhac est en première ligne pour devenir une « Maison France Services ».

➤ **PNR : campagne d'isolation des combles des bâtiments communaux**

Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin et son partenaire CertiNergy ont lancé une campagne pour l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux. CertiNergy s'engage au financement de cette opération et accompagne les communes dans toutes leurs démarches de travaux de rénovation énergétique. Le Parc invite donc les communes qui seraient susceptibles d'être intéressées à se faire connaître pour pouvoir organiser de prochaines visites techniques in situ. La Mairie a rempli et envoyé un dossier pour la Mairie, l'école et la Salle de Gym/Judo, tout en sachant que cette question sera laissée aux prochains élus...

Monsieur le Maire admet que ce mandat n'a pas beaucoup œuvré pour l'entretien des bâtiments communaux ; une équipe municipale doit aussi réaliser des « travaux de l'ombre » qui coûtent chers et qui ne se voient pas !!

➤ **Couverture internet Javerlhac**


Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de Monsieur Broyer, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Dordogne pour Orange :

« Pour faire suite à notre échange téléphonique cette semaine, je vous informe que la modernisation du réseau Orange sur votre commune est réalisé et opérationnel.

Cette opération a consisté à remplacer un réseau de collecte au départ du NRA de votre commune réalisé en technologie Faisceau Hertzien en février 2016 (voir historique en fin de mail) par un raccordement en fibre optique en utilisant en partie les infrastructures souterraines créées par le syndicat Mixte Périgord pour faciliter le tirage de la fibre optique.

Cette opération permet d'une part d'offrir un meilleur débit de collecte des données au départ de votre commune en passant de 300 Mbit/s à 1000 Mbit/s et donc à améliorer le confort de navigation pour les 459 lignes connectés sur cet équipement.

Il permet également d'ouvrir les offres VSDL Très Haut Débit aux lignes les plus proches du NRA (37%) et à améliorer les débits ADSL des autres lignes comme le montre le ci-dessous des éligibilités ADSL/VDSL par date.

	Perc Equip Logement	ADSL	TV	> 4Mbit/s	> 8Mbit/s	> 16Mbit/s	> 30Mbit/s
fin 2015	518	0,0%	0,0%	3,5%	Non renseigné	0,0%	0,0%
fin 2016	522	100,0%	0,0%	82,0%	Non renseigné	45,0%	0,0%
fin 2017	539	100,0%	0,0%	82,2%	Non renseigné	46,6%	0,0%
fin 2018	510	100,0%	0,6%	79,8%	Non renseigné	42,7%	0,6%
fin juin 2019	510	100,0%	77,5%	81,6%	64,1%	47,3%	37,3%

Si vous le souhaitez, nous pourrions organiser une manifestation d'inauguration de cette opération sous un format qu'il convient de définir ensemble (rencontre sur place avec média, réunion publique, réunion en mairie...)

Restant à votre disposition pour échanger et vous souhaitant bonne réception de ces éléments. »

Monsieur le Maire demande donc aux élus s'ils ont remarqué une forme d'amélioration de leur réseau ? Le conseil municipal est très sceptique et n'a pas du tout constaté ces résultats.

Michel Rat demande s'il y a une modification au niveau du forfait à effectuer ?

Chantal Dupoux indique qu'hier elle a fait un test de débit et qu'en effet elle peut prétendre au réseau VDSL2, plus performant que l'ADS ; boosté par les travaux de renforcement du réseau cuivre du bourg de Javerlhac. A la suite de son changement de forfait, elle tiendra les élus au courant.

Monsieur le Maire conclut qu'il faut absolument communiquer ces informations aux habitants, mais qui doit le faire ?

➤ Questions diverses :

- Le programme est déjà un peu passé mais il est bon de noter le dernier concert du festival « Folia Musica » ce dimanche à 17^h30 à Saint Estèphe.
- Des nouvelles de Dordogne Habitat, Monsieur Vincent Parchantour confirme les inquiétudes de Chantal Dupoux lors du dernier Conseil municipal : le rapport géotechnique à la suite de sondages révèle que des fondations spéciales -donc plus coûteuses- seront obligatoirement nécessaires pour la construction des logements. En effet, la partie la plus haute du terrain correspond à l'endroit où il y a eu le plus de sciure ! Monsieur le Maire continue la lecture du mail de Monsieur Parchantour de Dordogne Habitat qui répond à certaines interrogations du conseil municipal : il demande à son équipe de vérifier la possibilité d'intégrer une porte de communication entre le garage et la maison ; et concernant le système de chauffage, il indique que les T3 seront équipés d'un poêle à pellets, les T2 quant à eux seront équipés tout électrique (panneaux rayonnants). Tout ceci est étudié bien évidemment dans le respect des règles de la RT 2012.
- La commune du Bourdeix a entamé des travaux de réfection de voirie sur leur Voie Communale n°9 (autrement dit la voie qui prolonge notre route Tassat-Pys, la VC n°202). Pour protéger l'état de la voirie, le Maire du Bourdeix a demandé à la mairie de Javerlhac de prendre un arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Monsieur le Maire demande donc aux élus de bien vouloir prendre une décision. Après un long débat, Monsieur le Maire propose que l'on soit solidaire à la commune du Bourdeix et c'est à la majorité que cette décision est acceptée : interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale.
- Monsieur le Maire demande à ses conseillers s'ils ont fait le tour de leur « quartier » et cherché les personnes qui ne viennent pas se présenter en mairie ? Pas de réponse...
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de Monsieur Pichaud de Tassat pour créer un club de natation à la piscine de Nontron et d'adapter les tarifs actuels pour des entraînements réguliers. Monsieur le Maire a écrit au Président de la CCPN qui a transmis son courrier à Pascal Rabian, directeur de la piscine... affaire à suivre !
- Projets de parcs éoliens : Monsieur le Maire rappelle que le Préfet -et lui seul- a compétence de décision pour l'implantation de parcs éoliens sur son territoire. Certaines associations luttent contre ces installations ; Germinal Peiro, Président du Conseil Départemental de la Dordogne, est fondamentalement contre également. Le Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin semble quant à lui pour mais cependant à la suite d'un rapport sur l'implantation du projet éolien « Queue d'âne », le Comité scientifique du PNR-PL a émis un avis très défavorable pour ce projet et -par précaution- au sein de l'ensemble du Parc. Michel Rat indique qu'il faut malgré tout penser aux énergies renouvelables aussi et qu'à court terme il va falloir trouver une solution. Monsieur le Maire conclut qu'en effet, il y a des zones propices à l'installation de ce type de matériel et d'autres beaucoup moins !

- Le CPIE de Varaignes a envoyé une demande de subvention à la commune de Javerlhac relative au fonctionnement du « Projet Collectif de Recherche : Au temps des Hauts Fourneaux en Périgord, Charente et Limousin ». Pour rappel : ce PCR regroupe un collectif d'associations (CPIE, la RTC, 3F3M et la RdC) et œuvre pour le patrimoine local, en particulier pour Forge Neuve. Une campagne de fouilles (encadrées par la DRAC) a été entreprise en juillet et août 2018 et a permis de révéler une fosse à couler les canons... une découverte majeure car peut-être unique en France! L'an passé, la commune avait octroyé au PCR une subvention de 200 €, ce collectif réitère sa demande pour 2019. Monsieur le Maire indique que la décision sera prise lors du vote des subventions aux associations en automne.
- Récemment, Daniel Allain a demandé à la société Vigier la date de mise en service du surpresseur de La Chapelle Saint Robert. La Société Socama nous répond par mail que, pour ce faire, il est nécessaire de faire une extension de réseau électrique par le SDE24 et que cette dernière a pris un peu de temps. Cette réalisation étant terminée, les travaux pour le branchement Enedis du surpresseur sont maintenant planifiés pour le 23 août 2019 ; la Socama informe donc que la mise en service s'effectuera vers la mi-septembre.
- Référent Ambrosie : la Préfecture de la Dordogne rappelle que compte tenu du développement fulgurant de cette plante dont le pollen est particulièrement allergisant, il est nécessaire de désigner un référent au sein de chaque commune. Monsieur le Maire indique que nous avons déjà effectué cette démarche et que Monsieur David Gourinchas et Monsieur Jacques Voisin ont été désignés en qualité de référents. Une plateforme interactive leur est d'ailleurs dédiée pour le repérage et le signalement de l'ambrosie sur la commune.

➤ Tour de table :

- Chantal Dupoux indique qu'il y a eu un souci lors de l'installation des jeux des écoles. La société Manutan Collectivités nous avait fait le meilleur devis pour le remplacement de ces jeux. Les travaux ont commencé dès la fin de l'école et après la pose des jeux, il s'avère que la surface du sol coulé (la dalle amortissante) n'est pas suffisamment grande pour recouvrir l'ensemble de la surface qui existait précédemment. Un devis supplémentaire de 2 100 € est donc nécessaire (pour recouvrir 23m²). Ce qui est déstabilisant c'est que la société ne nous avait pas donné de plan d'implantation de la structure...
Michel Rat soupçonne l'entreprise de « gonfler » ainsi ses tarifs.
Monsieur le Maire n'apprécie effectivement pas du tout cette manière de procéder car le prix n'est plus du tout le même !
Vincent Moreau propose qu'un courrier recommandé soit envoyé au directeur, il n'y a pas de raisons d'en rester là.
Isabelle Liger dit qu'on pourrait avoir un recours pour malfaçon.
Monsieur le Maire est assez d'accord de faire partir un courrier.
Chantal demande à ce qu'une réserve soit portée pour le plus grand jeu ; en effet Jacques Voisin lui a fait remarquer qu'il présentait une rayure de 10cm de longueur au niveau du toboggan.
- Nathalie Bassoulet a remarqué que les bandes blanches de Stop ont été repeintes dans le carrefour de La Chapelle, elle remercie l'équipe qui s'en est chargée.
- Monsieur le Maire dit que Monsieur Capelle, nouveau propriétaire du Château du Logis, souhaite acquérir le petit pont en mauvais état qui jouxte son entrée et qui est la propriété du Département.
- Le dimanche 04 août se tiendra la journée Chapelaude.
- Dimanche 25 août : circuit des églises romanes par une association de Saint-Estèphe qui passera par La Chapelle Saint Robert et se terminera à l'église Saint Etienne de Javerlhac.
- Nathalie Bassoulet, qui a assisté à l'Assemblée générale du Judo-Club, indique que le bureau est démissionnaire, seuls les membres du bureau de l'association étaient présents à cette AG. Il y a aura une dernière réunion qui se tiendra en Septembre pour savoir si des personnes motivées souhaitent reprendre l'association. Si personne ne se présente, il n'y aura plus de club de Judo. On note un fort désengagement des parents pour les associations quelles qu'elles soient, c'est général.

- Marie-Claude Preschez demande ce qu'il en est de cette histoire de branchement électrique à la Place du Foirail pour la manifestation du Comité des Fêtes. Monsieur Porte indique qu'il veut que les choses soient faites en toute sécurité. Il s'est fait « agresser » lors du cinéma en plein air cependant il ne changera pas d'avis. C'est un professionnel qui doit nous apporter la solution et il faut arrêter les branchements effectués par les bénévoles chez les particuliers (chez Greg notamment) et arrêter aussi les fils au sol, c'est bien trop dangereux. Monsieur le Maire ne voudra voir que Monsieur Gallais et personne d'autre pour ce sujet ; Septembre-Octobre permettront de régler ce problème.
Michel Rat dit au conseil qu'au niveau électrique, ce qui a été mis en place lors de l'ancien mandat a été fait sous la houlette de Michel Ribeyrol et que les compteurs ne sont faits que pour « tirer » que ce dont on a besoin en électricité.
Monsieur le Maire rappelle qu'il ne critique personne mais que ce temps-là est révolu, stop à l'amateurisme, les responsabilités en cas d'incident sont trop importantes pour tout le monde et la sienne en particulier. Les travaux doivent être faits en règle. Cela étant dit, Monsieur le Maire fait noter le côté remarquable de cette manifestation qui a eu lieu (marché gourmand, cinéma en plein air et feu d'artifice)... c'était une très belle soirée avec beaucoup de monde !
- Monsieur le Maire informe que les 2 enfants du docteur fréquentent le centre aéré de Nontron, c'est une belle opportunité pour s'intégrer à la population et apprendre le français. Chantal Dupoux demande à ce que la mairie soit vigilante quant à la consommation d'eau potable... attention au gaspillage d'eau pour le jardin potager !
- Marie-Noëlle Bourbon rappelle -comme tous les ans- que les rues sont mal entretenues alors que beaucoup de gens se promènent. Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec cette affirmation, les entrées de bourg par exemple sont très bien entretenues.
- Isabelle Villars fait part au Conseil de l'état plus que déplorable du Moulin Martin qui ne bénéficie d'aucun entretien de par son propriétaire ; c'est même un voisin qui tond. Quant au chemin rural qui le longe et qui part rejoindre la fontaine des amours, il est dans le même état, ce n'est pas normal. Monsieur le Maire répond qu'il va rectifier ça rapidement. Il indique que le moulin est à vendre ; il intéresse beaucoup de monde mais l'entretien du bief pose un gros problème.
Isabelle a remarqué que la secrétaire du médecin avait changé ?!? Monsieur le Maire répond que le contrat de l'ancienne secrétaire se terminait fin juin et que le docteur -qui est l'employeur et qui choisit donc la secrétaire qu'il veut- n'a pas souhaité renouveler son contrat. Sa nouvelle secrétaire est employée 24 heures par semaine.

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 13 Septembre 2019 à 20^h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30 minutes.

 Le Maire,

Fait le 29 juillet 2019

La Secrétaire,

